Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Achever la couverture du canton en données géographiques numériques

Afin d'achever en 2011 la couverture du territoire cantonal en géodonnées numériques, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil des crédits totalisant 31,66 millions de francs. Ce montant permettra de développer l'infrastructure cantonale en géo-données de la mensuration officielle et du système d'information sur le territoire. Ces projets participent au développement de la cyberadministration et à la simplification des tâches administratives voulues par le Programme de législature.

Les géodonnées (données ayant une référence spatiale) jouent un rôle toujours plus important dans le fonctionnement de la société. Elles font aujourd'hui partie intégrante de l'infrastructure d'un pays, au même titre que les réseaux de distribution d'énergie, de trans-port ou de communication. La majorité des décisions politiques ou économiques reposent désormais sur l'utilisation d'informations géographiques appropriées (aménagement du territoire, transports, protection de l'environnement, etc.).

La demande en géodonnées a fortement augmenté ces dernières années : pour l'Office de l'Information sur le territoire, elle a passé de 2000 commandes en 2000 à 10'000 en 2007. D'autre part, les consultations sont de plus en plus nombreuses par internet (www.geoplanet.vd.ch). Les données de la mensuration officielle (mensuration cadastrale) en particulier représentent des géodonnées de référence, utilisées dans de nombreux domaines et elles constituent une géodonnée indispensable pour le tenue du Registre foncier.

Aujourd'hui 75% du territoire cantonal est couvert par des données cadastrales disponibles sous forme numérique. Selon la planification actuelle, la couverture totale selon les normes de la Confédération ne pourra être réalisée que vers 2025. Afin d'atteindre en 2011 déjà une couverture numérique complète, le Conseil d'Etat propose de privilégier des produits de remplacement provisoires et de réserver les opérations coûteuses aux zones urbanisées.

Depuis une dizaine d'années, le financement des travaux de la mensuration officielle et du SIT-ACV est assuré par des crédits d'investissement : 22.5 mios de francs en 1997, 9.8 mios en 2004 et 31.66 mios en 2008. Ce dernier montant servira à payer les travaux engagés jusqu'à ce jour et à financer ceux qui seront lancés pour la période 2009-2012.

L'objectif de couverture complète du territoire cantonal par des géodonnées sous forme numérique constitue l'une des bases essentielles à la mise en oeuvre de l'objectif du Conseil d'Etat, décrit dans son programme de législature 2007-2012, de développer une cyberadministration efficace et de simplifier les tâches administratives.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 novembre 2008

DINF, Cyril Favre, géomètre cantonal, chef de l'Office de l'information sur le territoire, 021 316 24 60 Rapport du Conseil d'Etat et demande de crédits : document disponible à l'adresse www.vd.ch/dinf